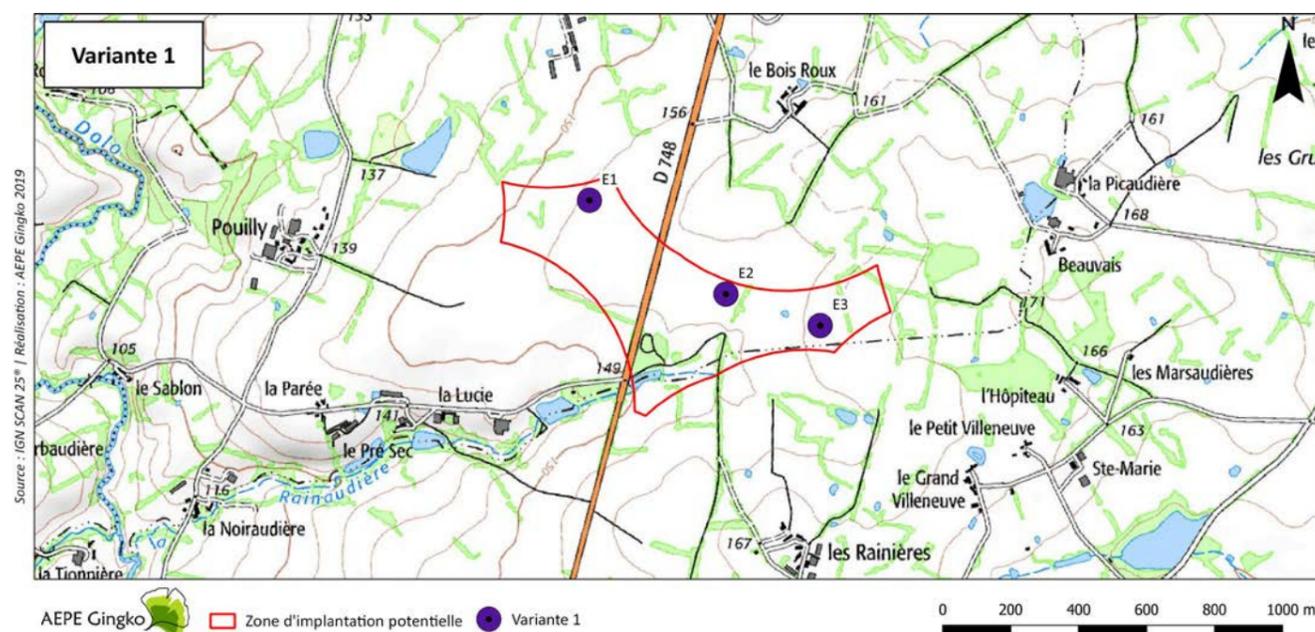
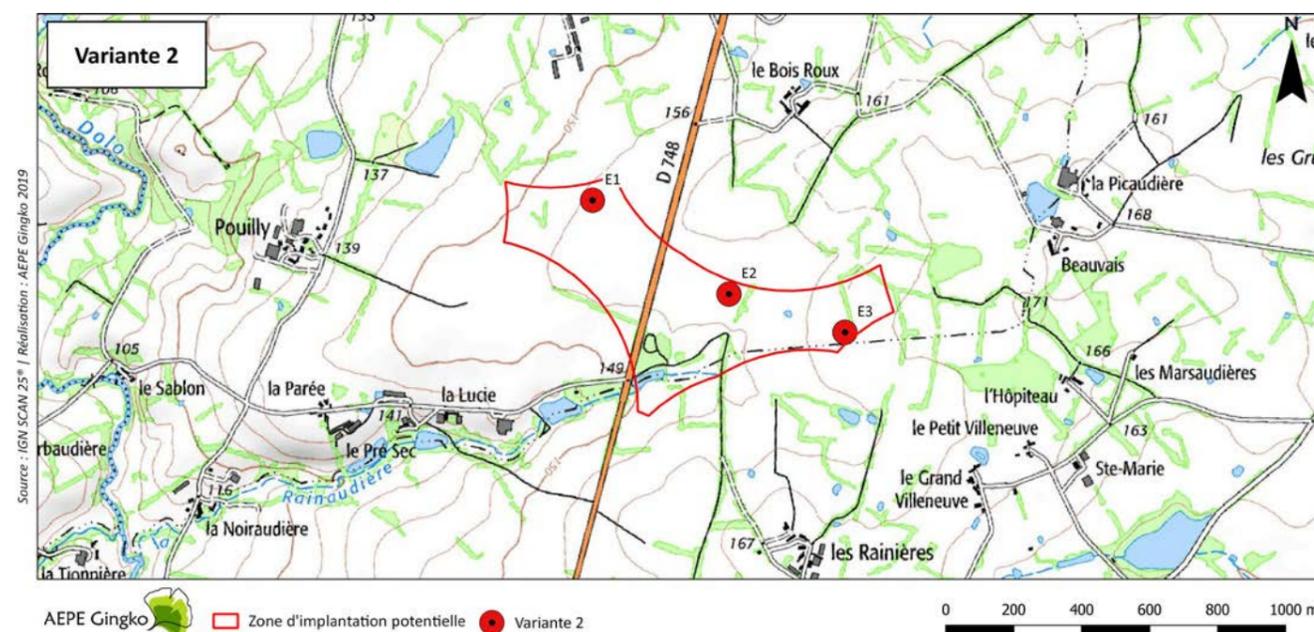


LES VARIANTES COMPARÉES

Les cartes ci-dessous présentent les différentes variantes comparées :



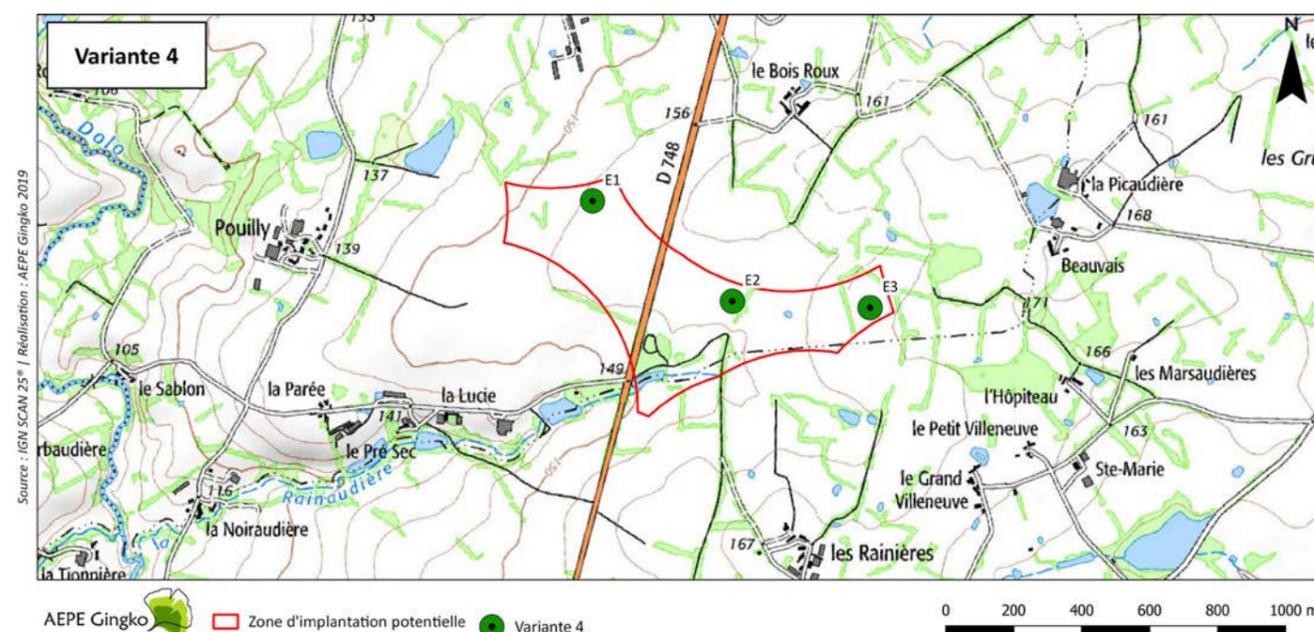
► Variante 1 : trois éoliennes implantées en ligne droite, orientée nord-ouest / sud-sud-est. Modèle utilisé : Enercon E138 avec un mât de 110 m, soit une hauteur en bout de pale de 179,3m.



► Variante 2 : trois éoliennes implantées en ligne droite, orientée nord-ouest / sud-sud-est. Seul l'emplacement de l'éolienne E3 diffère de manière significative par rapport aux autres variantes. Modèle utilisé : Enercon E138 avec un mât de 110 m, soit une hauteur en bout de pale de 179,3m.



► Variante 3 (retenue) : trois éoliennes implantées en ligne courbe, globalement orientée nord-ouest / sud-sud-est. Seul l'emplacement de l'éolienne E3 diffère de manière significative par rapport aux autres variantes. Modèle utilisé : Enercon E138 avec un mât de 110 m, soit une hauteur en bout de pale de 179,3m*.



► Variante 4 : trois éoliennes implantées en ligne courbe, globalement orientée nord-ouest / sud-sud-est. L'implantation est la même que pour la variante 3. Modèle utilisé : Enercon E138 avec un mât de 130 m, soit une hauteur en bout de pale de 200m.

* À ce stade de l'étude, le modèle d'éolienne n'est pas arrêté et ne le sera qu'après autorisation du projet.

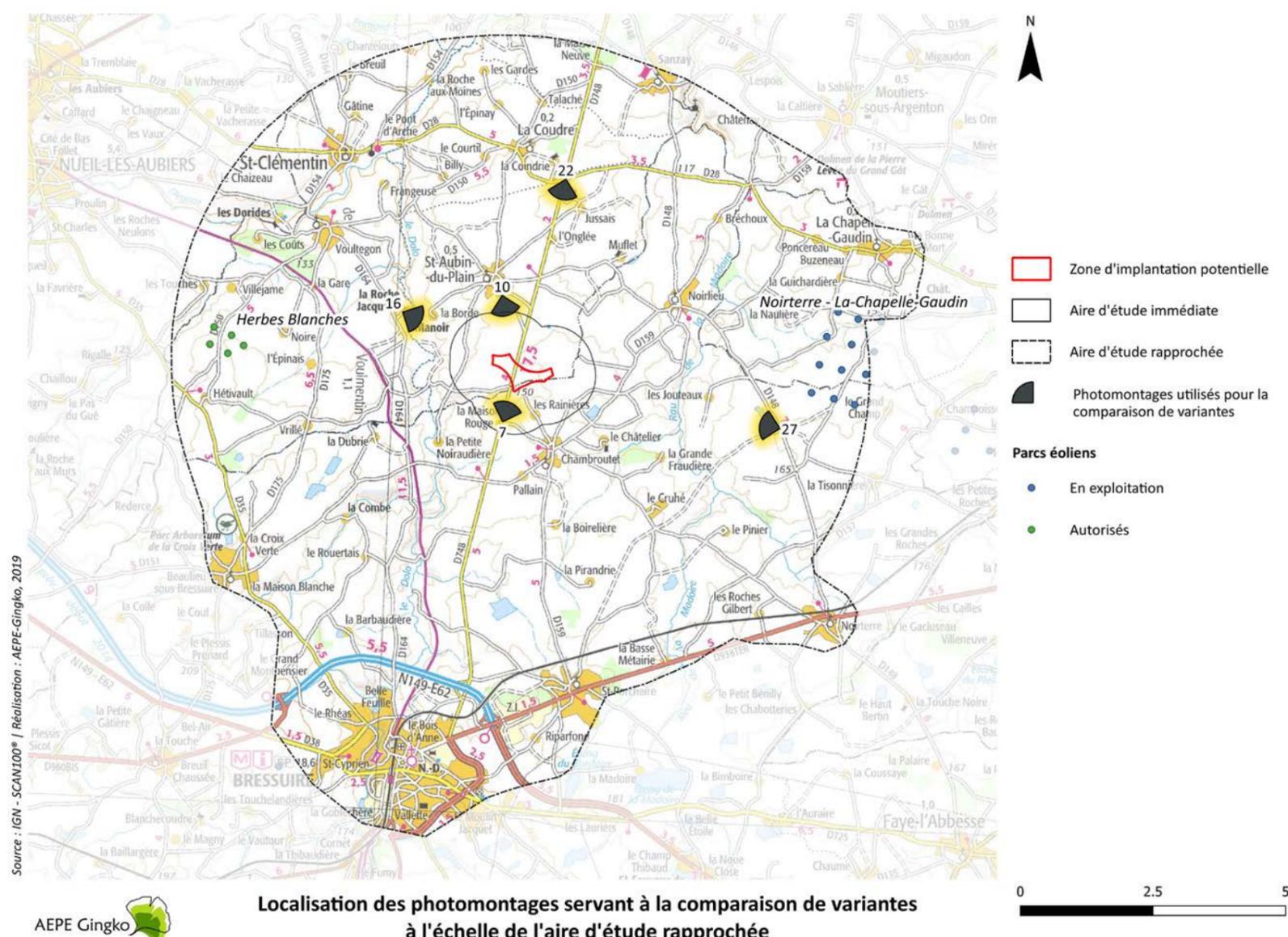
LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES SERVANT À LA COMPARAISON DE VARIANTES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte ci-contre. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les secteurs nord, sud, ouest et est de l'aire d'étude rapprochée, à des distances proches dans le cas des prises de vue 7, 10 et 16, et avec plus de recul dans le cas des simulations visuelles 22 et 27.

Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, monuments historiques) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial. Les prises de vues retenues sont les suivantes :

- ▶ PM 07 : Frange nord du hameau de Maison Rouge, via la RD748 (commune de Bressuire) ;
- ▶ PM 10 : Sortie sud du bourg de Saint-Aubin-du-Plain, via la rue de la Croix Bernier ;
- ▶ PM 16 : Château de la Roche Jacquelin (commune de Voulmentin) ;
- ▶ PM 22 : RD748 au sud-est du bourg de la Coudre (commune d'Argentonay), depuis l'intersection avec la RD28 ;
- ▶ PM 27 : RD148 entre Noirterre et Noirlieu, à l'est du hameau le Bois Savary (commune de Bressuire).

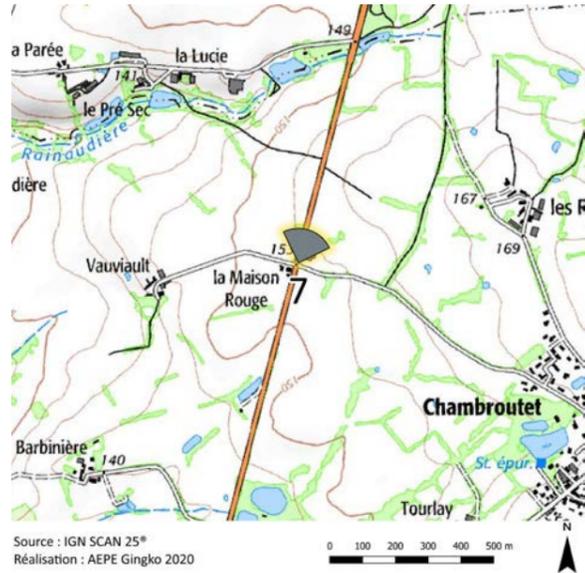
Le tableau ci-après présente les photomontages utilisés pour la comparaison de variantes, leur positionnement, la principale raison ayant justifié leur positionnement, etc.



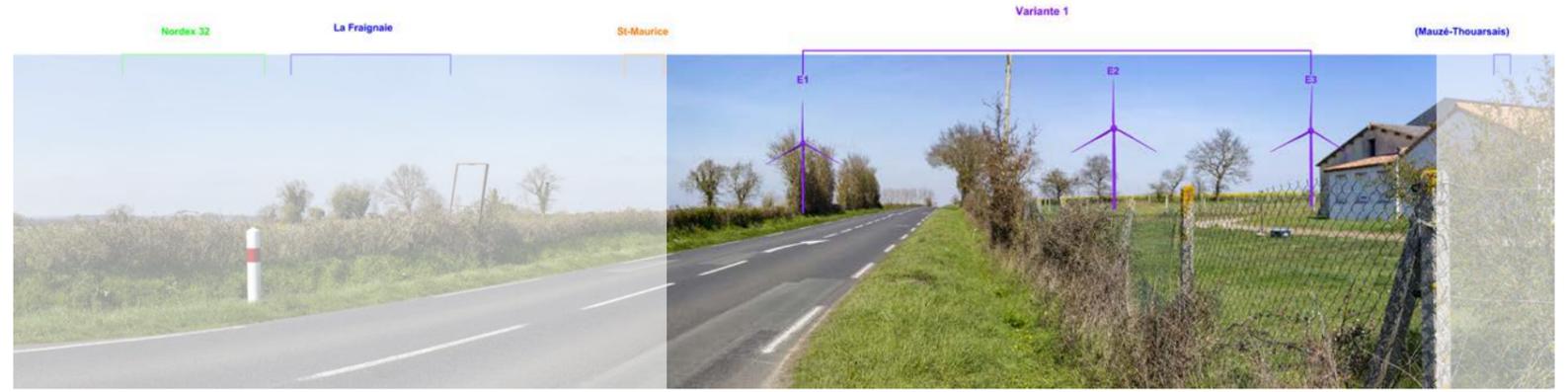
NUMÉRO DU PHOTOMONTAGE	DISTANCE À LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (KM)	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (KM)	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	COMMUNE	LOCALISATION	THÉMATIQUE PRINCIPALE	COORDONNÉE X (LAMBERT 93)	COORDONNÉE Y (LAMBERT 93)	LATITUDE (WGS84)	LONGITUDE (WGS84)
7	0,6	1,0	E2	BRESSUIRE	Frange nord du hameau de Maison Rouge, via RD748	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	435722,0008	6650213,681	46.82273449	-0.522460095
10	1,1	1,2	E1	SAINT-AUBIN-DU-PLAIN	Sortie sud du bourg de Saint-Aubin-du-Plain, via rue de la Croix Bernier	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	435713,353	6652592,088	46.84942562	-0.48063412
16	1,9	2,1	E1	VOULMENTIN	Manoir de la Roche Jacquelin	PATRIMOINE	433841,0104	6652279,38	46.92366748	-0.476771564
22	3,5	3,5	E1	ARGENTONNAY	RD748 au sud-est du bourg de la Coudre, depuis l'intersection avec la RD28	AXE DE COMMUNICATION	436915,654	6654781,873	46.90498891	-0.478521205
27	4,4	4,5	E3	BRESSUIRE	RD148 entre Noirterre et Noirlieu, à l'est du hameau le Bois Savary	AXE DE COMMUNICATION	441003,7511	6650056,226	46.90115718	-0.464486436

COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 07

FRANGE NORD DU HAMEAU DE MAISON ROUGE, VIA LA RD748 (COMMUNE DE BRESSUIRE)



VARIANTE 1
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 2
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 3 (RETENUE)
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 4
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Depuis ce point d'observation, localisé en périphérie nord du hameau de Maison Rouge, les 4 variantes ne présentent pas de différences significatives. Dans tous les cas, les variantes comparées apparaissent ici sur des vues relativement proches et prégnantes, partiellement filtrées par la végétation et le bâti. Les différentes implantations sont clairement lisibles, celles-ci formant une entité linéaire plutôt homogène (relative homogénéité des tailles et interdistances apparentes entre les mâts), cohérente avec les lignes de force paysagères, ici la RD 748.

Seule la position de E3 diffère significativement selon les variantes, celle-ci étant plus ou moins masquée par l'habitation à droite du panorama. Dans le cas de la variante 4, on peut également noter une visibilité légèrement plus marquée du rotor du fait que l'éolienne présente une hauteur totale de 200 m, et non 180 m comme les autres variantes.

Les quatre variantes sont donc jugées équivalentes en termes de lisibilité du motif. Toutefois, la variante 4 proposant des éoliennes de taille plus importante, celle-ci est plus prégnante en vue proche. Les variantes 1, 2 et 3 sont donc plus convenables.

VARIANTE 1
PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 2
PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 3 (RETENUE)
PHOTOMONTAGE - 60°

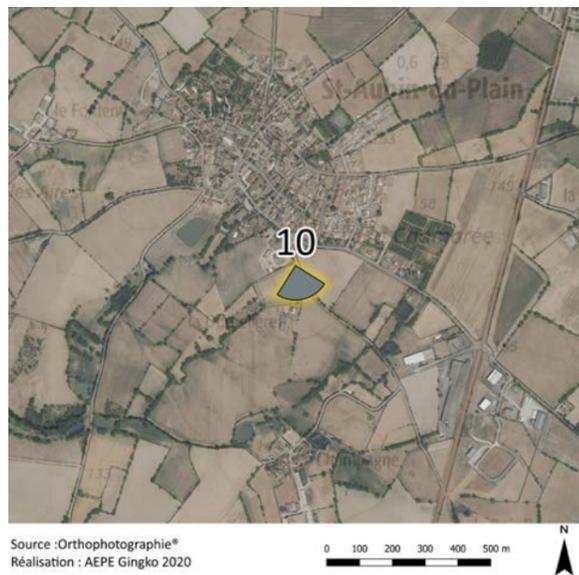
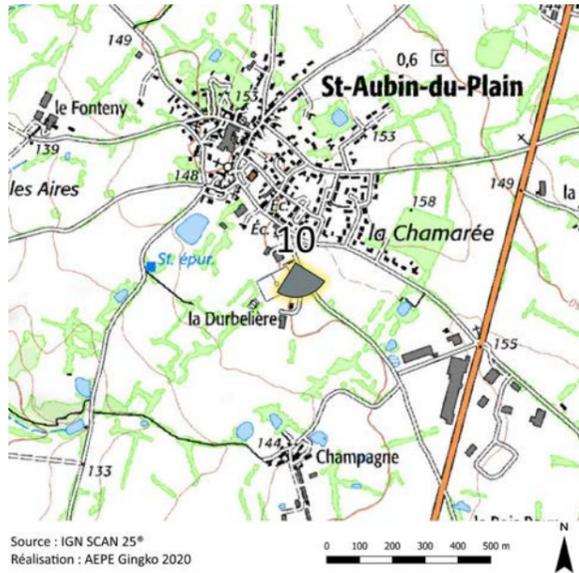


VARIANTE 4
PHOTOMONTAGE - 60°

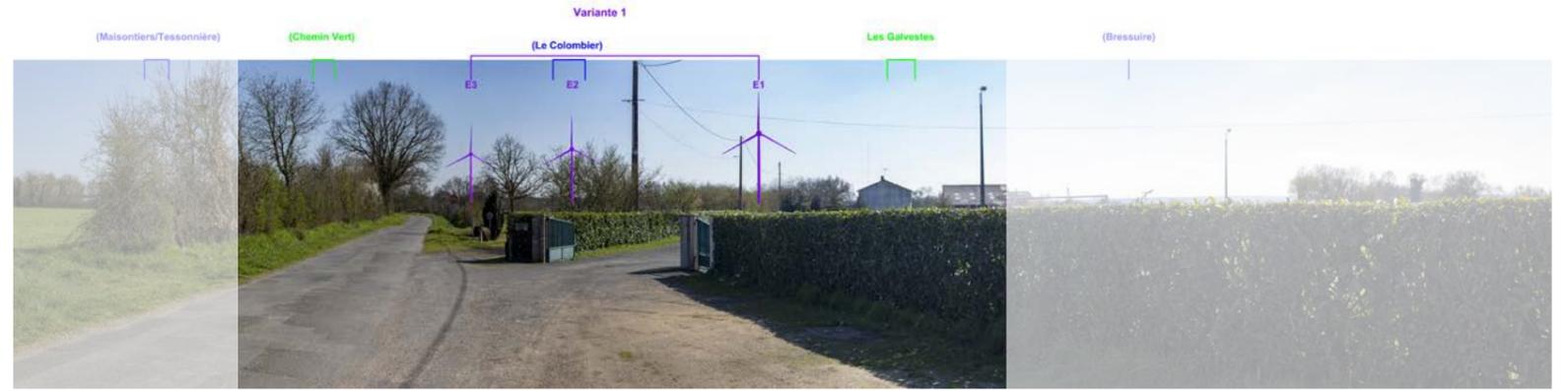


COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 10

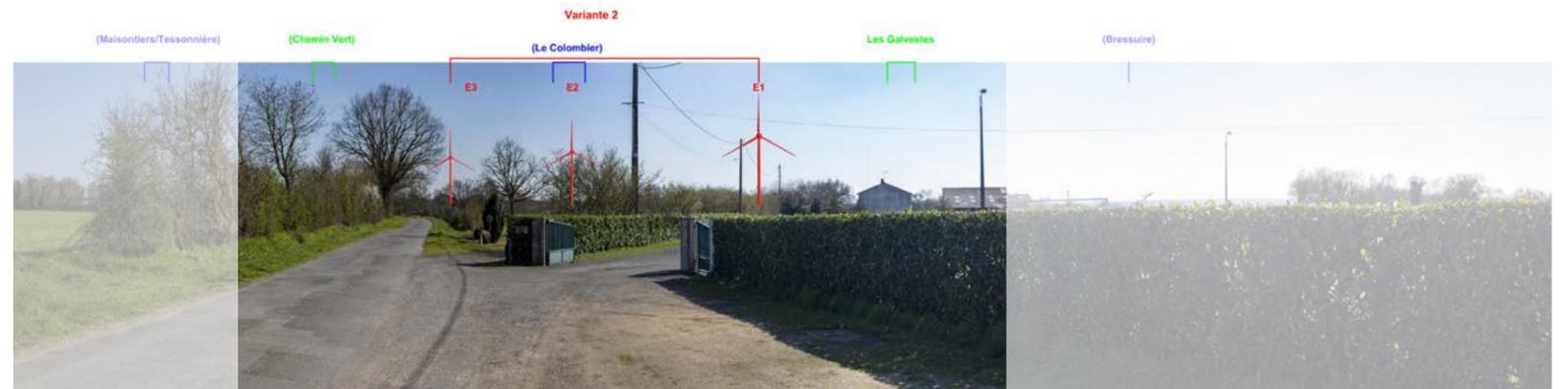
SORTIE SUD DU BOURG DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, VIA RUE DE LA CROIX BERNIER



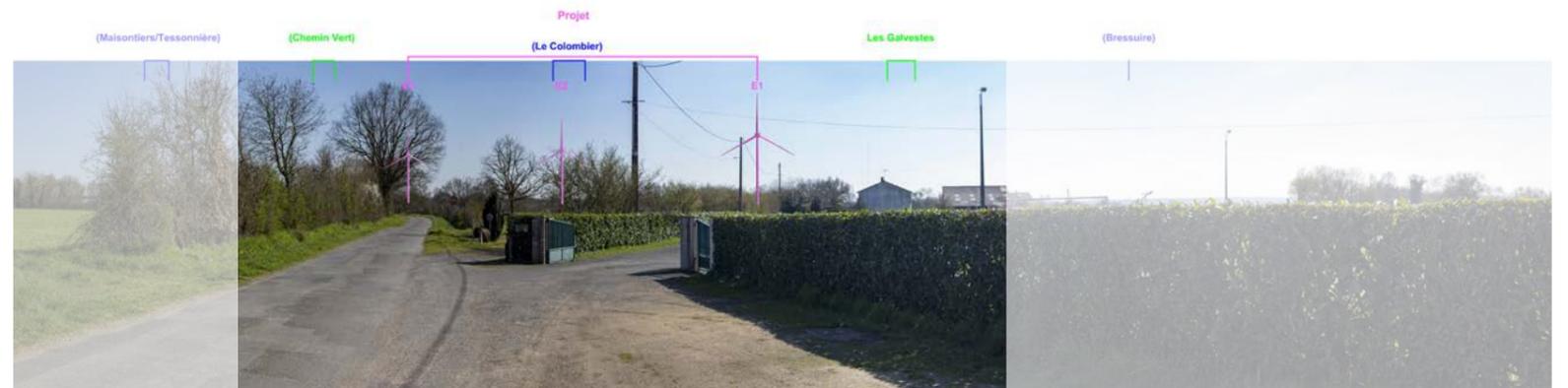
VARIANTE 1
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



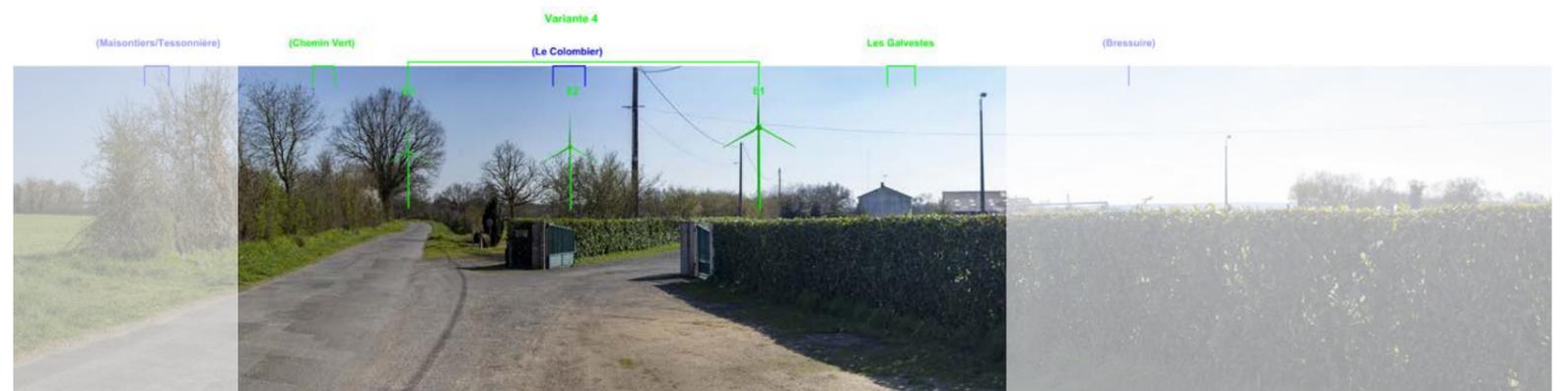
VARIANTE 2
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 3 (RETENUE)
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 4
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Pour l'ensemble des variantes considérées, le parc éolien projeté est ici perceptible de façon proche et prégnante, et apparaît de manière lisible depuis ce point de vue, du fait d'une linéarité bien marquée. Dans tous les cas, E1 se distingue d'E2 et d'E3 du fait d'une taille apparente plus importante.

Les variantes 1 et 2 présentent des interdistances apparentes hétérogènes entre les mâts, isolant légèrement E1 vers la droite du panorama.

En revanche, les variantes 3 et 4 se caractérisent par une relative homogénéité des interdistances apparentes, permettant une meilleure lisibilité du parc. De plus, la trame végétale en place filtre de manière plus prononcée l'éolienne E3 dans le cas de ces scénarios, la rendant peu visible depuis ce point de vue (particulièrement en période feuillée).

Bien qu'elle implique mécaniquement une taille apparente légèrement plus importante, la variante 4 (constituée d'éoliennes de 200 mètres et non de 180 mètres comme dans le cas des autres variantes) demeure globalement équivalente aux variantes 1, 2 et 3 en termes de prégnance et de rapports d'échelle.

Les variantes 3 et 4 sont donc ici les plus satisfaisantes du point de vue de l'impact paysager.

VARIANTE 1
PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 2
PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 3 (RETENUE)
PHOTOMONTAGE - 60°

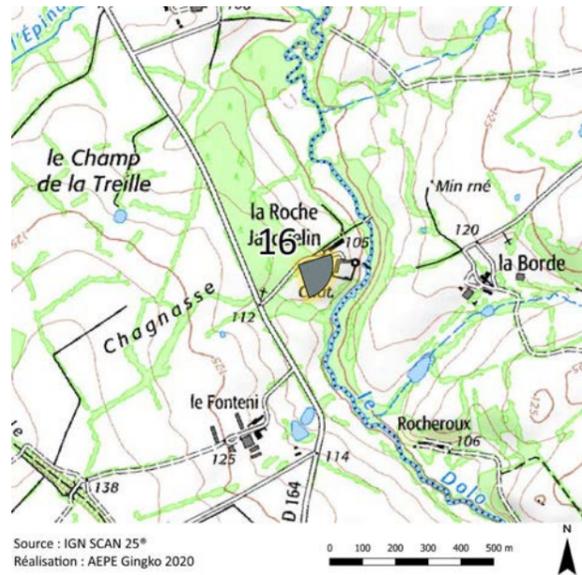


VARIANTE 4
PHOTOMONTAGE - 60°

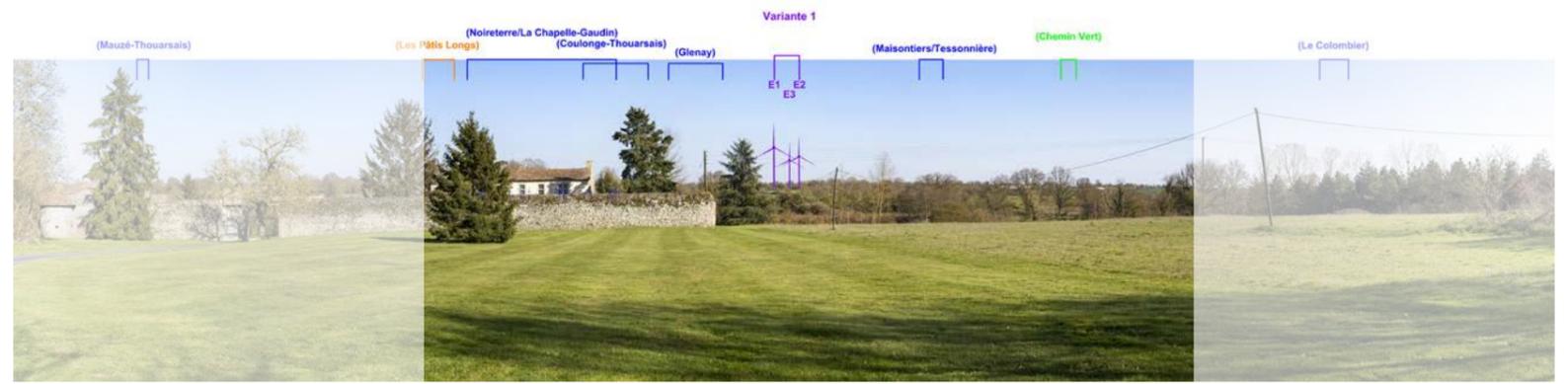


COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 16

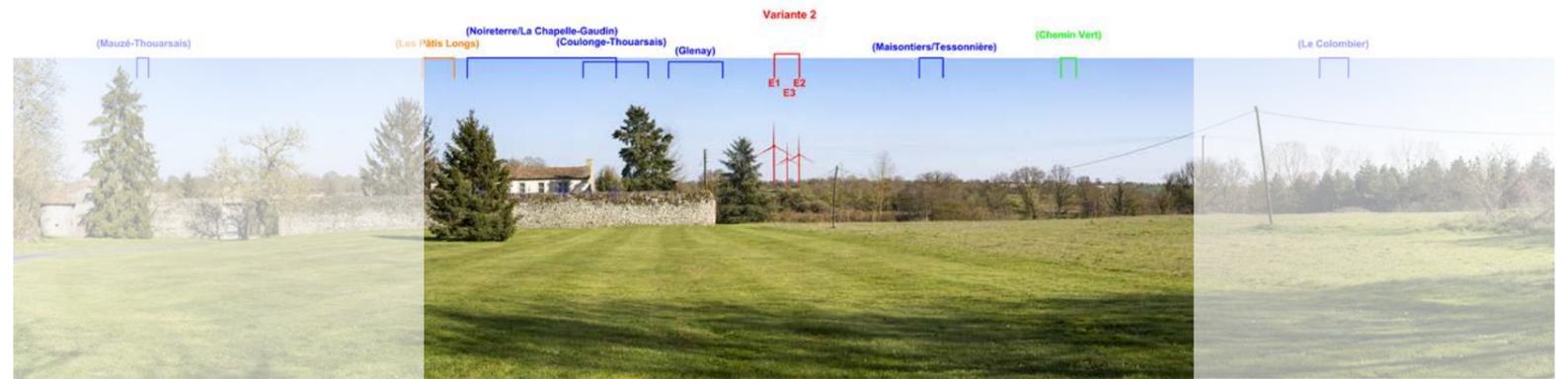
CHÂTEAU DE LA ROCHE JACQUELIN (COMMUNE DE VOULMENTIN)



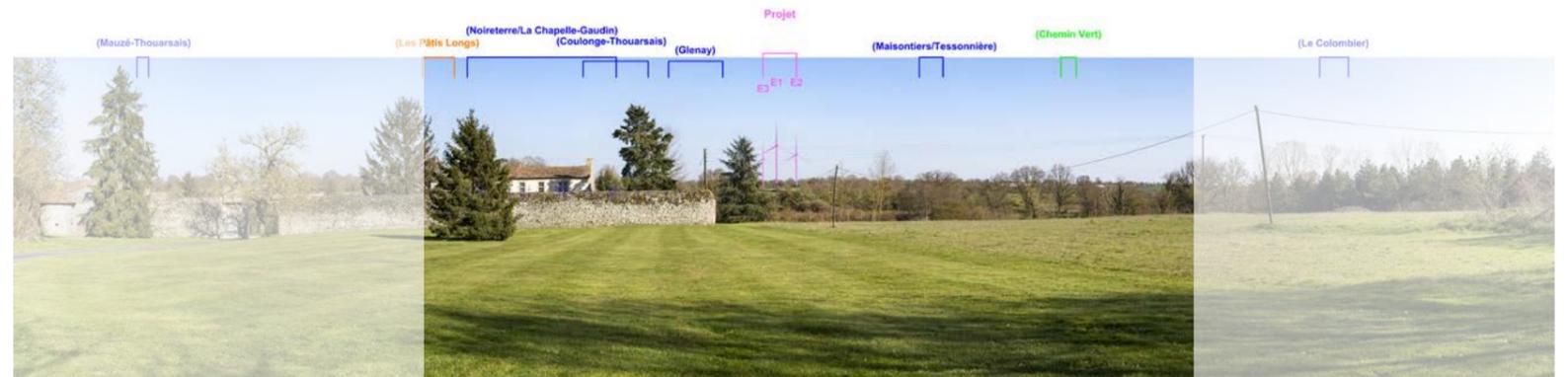
VARIANTE 1
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



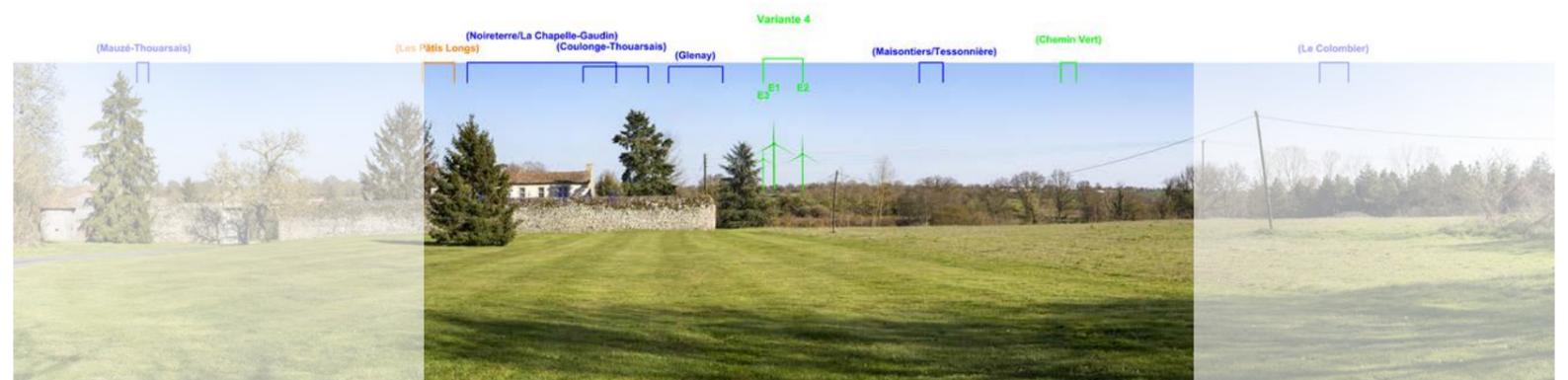
VARIANTE 2
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 3 (RETENUE)
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



VARIANTE 4
VUE SCHÉMATIQUE COULEUR
120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Les quatre variantes comparées apparaissent ici sur des vues relativement proches et prégantes, assez peu filtrées (bases des mâts seulement). Dans tous les cas, l'implantation est cohérente avec les lignes de force topographiques, avec toutefois un léger brouillage du motif (superposition des pales des éoliennes). Une covisibilité indirecte (c'est-à-dire dans une portion différente du champ visuel) avec le château de la Roche Jacquelin (partiellement inscrit par arrêté du 29 décembre 1941.) est identifiée. Aucune rupture d'échelle n'est cependant relevée.

Malgré le changement de positionnement d'E3 d'une variante à l'autre, l'angle horizontal du champ visuel occupé par le motif éolien est équivalent et il y a toujours superposition des éoliennes.

Bien qu'elle implique mécaniquement une taille apparente légèrement plus importante, la variante 4 (constituée d'éoliennes de 200 mètres et non de 180 mètres comme dans le cas des autres variantes) demeure globalement équivalente aux variantes 1, 2 et 3 en termes de prégance et de rapports d'échelle.

Les quatre variantes sont jugées équivalentes en termes d'impacts visuels depuis ce point d'observation.

VARIANTE 1

PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 2

PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 3 (RETENUE)

PHOTOMONTAGE - 60°



VARIANTE 4

PHOTOMONTAGE - 60°

